

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS407

présenté par
M. Monnet et Mme Lebon

ARTICLE 31

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de dépenses 2025 de la branche autonomie est très inférieure aux besoins constatés. Telle est la raison de la suppression de cet article.